

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 11 mars 2009 à 9:09 heures en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 1 Place du Souvenir, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

Me André Boileau, vice-président du Comité exécutif, Mme Jocelyne Guertin ainsi que MM. Benoit Fradet et Basile Angelopoulos, sous la présidence de M. Gilles Vaillancourt, maire et président du Comité exécutif, formant la totalité des membres du Comité exécutif;

Sont aussi présents:

- M. Richard Fleury, directeur général;
- Me Guy Collard, greffier.

CE-2009/1415

FICHER DES SERVICES PROFESSIONNELS
INSPEC SOL INC.

Le Comité exécutif prend connaissance du rapport de la Direction générale daté du 26 février 2009 l'informant que la firme Inspec sol inc. est maintenant inscrite au Fichier des services professionnels de Ville de Laval dans les catégories 1.3 Génie de l'environnement, 1.4 Contrôle de la qualité des sols et des matériaux et 1.5 Autres domaines.

(Réf: 0-1)

CE-2009/1416

RENOUVELLEMENT - CONTRAT – SOUMISSION
«27361» - REBUTS SOLIDES CANADIENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de renouveler, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, le contrat de la soumission numéro «27361» accordé à la compagnie Rebutis solides canadiens sous l'autorité de la résolution CE-2007/2467 concernant la desserte des îlots de collecte des matières recyclables, et ce, au montant de 318 610,91 \$.

(C/T: 1109234)
(Réf: 1-1)



CE-2009/1417

CONTRAT – SOUMISSION «27632»
PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'appel d'offres numéro «27632», la soumission déposée par la compagnie Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. au montant de 112 856,94 \$ pour l'achat de deux (2) fourgonnettes de marque Dodge, modèle Sprinter VB2L3 2009, soit et, par la présente, est acceptée.

(C/T: 1111221)
(Réf: 1-2)

CE-2009/1418

DEMANDE DE SOUMISSIONS «27637»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des soumissions soient demandées pour la fourniture d'un lieu de disposition des travaux d'excavation exécutés par la Ville de Laval (asphalte, béton et terre);

l'appel d'offres devra paraître dans l'édition du mercredi 18 mars 2009 du journal Courrier Laval et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, et les soumissions devront être déposées au plus tard à 11 heures au bureau du Greffier le mardi 7 avril 2009.

(Réf: 1-3)

CE-2009/1419

DÉBOURSÉS

Le Comité exécutif reçoit le rapport de la Directrice des finances et trésorière daté du 2 mars 2009 concernant des déboursés au montant de 10 007 954,74 \$ et le dépose aux archives pour référence.

(Réf: 1-4)



CE-2009/1420

RAPPORT APPROUVÉ - ACHATS
CERTIFICATS DE DÉPÔT À TERME

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le rapport du Service des finances daté du 2 mars 2009 concernant les achats de certificats de dépôt à terme pour le mois de février 2009 pour le Fonds général.

(Réf: 1-5)

CE-2009/1421

CONGRÈS - FINANCES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que M. Denys L'Archevêque, chef de division au Service des finances soit autorisé à participer au congrès suivant:

Sujet: Congrès national annuel de l'Association canadienne des achats

Dates: 4 et 5 juin 2009

Endroit: Québec

(C/T: 1111346)

(Réf: 1-6)

CE-2009/1422

OUVERTURE REPORTÉE - SOUMISSION «27627»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que l'ouverture de la soumission «27627» concernant la manutention, le transport et l'élimination de résidus des stations d'épuration, soit reportée au 17 mars 2009.

(Réf: 1-7)



CE-2009/1423

AVIS DE MOTION - L-11545

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-11545 décrétant une dépense et un emprunt pour défrayer le coût supplémentaire des dépenses prévues au règlement L-10711, lequel décrète des travaux d'installation d'un intercepteur d'égout sanitaire et de reprofilage du cours d'eau Parizeau sur une partie des lots 1 602 950, 1 602 953, 1 871 099, 1 871 100, 1 871 101, 1 871 102, 2 453 990, 3 074 636 et 3 144 922 du cadastre du Québec.

(Réf: 1-8)

CE-2009/1424

AVIS DE MOTION - L-11546-M

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-11546-M décrétant une dépense et un emprunt pour défrayer le coût supplémentaire des dépenses prévues au règlement L-10710-M, lequel décrète des travaux d'égouts, d'aqueduc et de drainage ainsi que des travaux préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, de bordures, d'éclairage par distribution souterraine, d'installation de feux de circulation et d'aménagement d'une piste cyclable sur une partie des boulevards Industriel et Dagenais Ouest et sur une partie des lots 2 332 201, 2 754 905 et 3 074 636 du cadastre du Québec.

(Réf: 1-9)

CE-2009/1425

DÉBOURSÉS

Le Comité exécutif reçoit le rapport de la Directrice des finances et trésorière daté du 9 mars 2009 concernant des déboursés au montant de 14 011 104,94 \$ et le dépose aux archives pour référence.

(Réf: 1-10)



CE-2009/1426

RÈGLEMENT FINAL - RÉCLAMATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'un déboursé de 13 631,69 \$ soit autorisé en règlement final et complet de la réclamation de la compagnie ING Assurance agissant pour et au nom de M. Claude Latendresse pour dommages causés à sa propriété suite au refoulement d'égout survenu le 29 septembre 2008, et qu'il y a lieu d'émettre les chèques suivants:

| | |
|-------------------------|--------------|
| ING Assurance (bâtisse) | 10 131,69 \$ |
| ING Assurance (contenu) | 3 500,00 \$ |

(C/T: 1110401)
(D/Greffe: 10-2008-CB-0177)
(Réf: 2-1)

CE-2009/1427

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CERTIFICATS DE REGISTRE - RÈGLEMENTS L-11382-U, L-11458 ET L-11473

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil de recevoir les certificats concernant les registres tenus les 23, 24, 25, 26 et 27 février 2009 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements numéros L-11382-U, L-11458 et L-11473, comme ils sont préparés par le Service du greffe le 2 mars 2009, conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

(Réf: 2-2)

CE-2009/1428

AVIS DE MOTION - L-11409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-11409 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de



CE-2009/1428
(suite)

travaux de construction d'un chalet de services au parc de Lausanne incluant, entre autres, des travaux d'architecture, d'aménagement extérieur, de génie, de mécanique et d'électricité.

(Réf: 2-3)

CE-2009/1429

RECOMMANDATION AU CONSEIL
RÈGLEMENT L-11409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adopter le règlement numéro L-11409 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un chalet de services au parc Lausanne et décrétant un emprunt de 738 400 \$ à cette fin.

(Réf: 2-3)

CE-2009/1430

REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
LUIZ PERESTRELO

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à comparaître pour et au nom de la Ville de Laval et à défendre les intérêts de cette dernière dans la cause Luiz Perestrelo contre Ville de Laval et la Commission scolaire de Laval relativement au droit de propriété du lot 1 786 388 du cadastre du Québec. (re: requête introductive d'instance Cour supérieure, district de Laval, numéro 540-17-003259-099)

(Réf: 2-4)

CE-2009/1431

ENTENTE HORS COUR – FERNAND LANTHIER CONTRE
VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1431
(suite)

d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 5 652,47 \$ à l'ordre de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés en fidéicommiss, en intérêts et indemnité additionnelle pour la période du 6 septembre 2007 au 12 décembre 2008 dans le dossier de Fernand Lanthier.

(C/T: 1107463)
(Réf: 2-5)

CE-2009/1432

SUBVENTION – TOURISME LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'une subvention de 4 000 \$ soit versée à Tourisme Laval dans le cadre de la Soirée reconnaissance 2009 devant avoir lieu le 11 mars 2009 au Sheraton Laval.

(C/T: 1111423)
(Réf: 2-6)

CE-2009/1433

SUBVENTION – FONDATION SCOLAIRE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'une subvention de 15 000 \$ soit versée à la Fondation scolaire de Laval dans le cadre du soutien pour la réalisation de projets favorisant la vie scolaire, la poursuite des études, la créativité et le développement de nos jeunes étudiants lavallois, et ce, pour l'année 2009.

(C/T: 1112010)
(Réf: 2-7)

CE-2009/1434

SUBVENTION – FONDATION MONTMORENCY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1434
(suite)

qu'une subvention de 1 000 \$ soit versée à la Fondation Montmorency dans le cadre du programme de bourses de mérite et d'excellence 2009 devant avoir lieu le 16 juin 2009 à la Maison des arts.

(C/T: 1112030)
(Réf: 2-8)

CE-2009/1435

RÉSOLUTION RESCINDÉE – ACTE DE CESSION
ANTONIA PICCOLO

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2008/9146, le Comité exécutif acceptait l'offre de Mme Antonia Piccolo, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de céder à la Ville de Laval pour la somme de 1,00 \$, les lots 1 602 252 et 1 602 275 du cadastre du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconsidérer les dispositions de ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la résolution numéro CE-2008/9146

SOIT ET, PAR LA PRÉSENTE, EST RESCINDÉE.

(Réf: 2-9)

CE-2009/1436

ACTE DE CESSION - ANTONIA PICCOLO

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que l'offre de Mme Antonia Piccolo, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de céder à la Ville de Laval pour la somme de 1,00 \$, les lots 1 602 252, 1 602 275 et 1 602 331 du cadastre du Québec, soit et, par la présente, est acceptée;

que la Ville de Laval assume les frais reliés aux taxes municipales et scolaires sur lesdits lots au montant de 998,07 \$;



CE-2009/1436
(suite)

que Me Mario Beauchamp, notaire, soit autorisé à préparer l'acte notarié requis;

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval ledit acte, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(C/T: 1109100)
(Réf: 2-9)

CE-2009/1437

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense au montant de 22 590 \$, taxes nettes incluses, à même les disponibilités du Fonds de roulement, requise dans le cadre du réaménagement de l'espace destiné au classement des dossiers actifs du Secrétariat général au Service du greffe afin d'installer des unités mobiles de rangement permettant de centraliser et de maximiser l'espace dédié au classement;

cette dépense sera remboursée par le Fonds général en un seul versement en 2009.

(C/T: 1110783)
(Réf: 2-10)

CE-2009/1438

INTERFACE DE TRANSFERT DE DONNÉES
SYSTÈME PORTFOLIO – SYSTÈME ERP-LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de retenir les services de la firme Bibliomondo dans le cadre de la réalisation d'une interface de transfert de données du système Portfolio vers le système ERP-LAVAL selon les spécifications fournies.

(C/T: 1109417)
(Réf: 3-1)



CE-2009/1439

LOGICIEL – MIGRATION DES SERVEURS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service des systèmes et des technologies se prévaut de l'exemption prévue à l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes et procède à l'acquisition d'un logiciel dans le cadre du projet de migration des serveurs SPARC/SOLARIS TO LINUX/X86, licence perpétuelle, avec un contrat d'une année de support informatique.

(C/T: 1109791)
(Réf: 3-2)

CE-2009/1440

AMÉLIORATION ET ACTUALISATION
SYSTÈME D'APPLICATIONS 4D

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de retenir les services de la firme MLC Polytech inc. pour effectuer les travaux d'améliorations et d'actualisation afin de bénéficier de nouvelles fonctionnalités à intégrer aux applications 4D du Service des finances.

(C/T: 1110770)
(Réf: 3-3)

CE-2009/1441

PROGRAMMATION – APPLICATION DE COLLECTE
DES GPS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de retenir les services de la firme Incycle Software dans le cadre de la programmation de collecteurs de données GPS pour revoir la solution actuellement en place et ajouter la collecte des données ACE.

(C/T: 1109288)
(Réf: 3-4)



CE-2009/1442

CONFÉRENCE - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que M. Louis Roy, assistant directeur au Service de l'évaluation soit autorisé à présenter une conférence dans le cadre d'une journée de formation organisée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ):

Sujet: Comprendre et interpréter le sommaire du rôle

Date: 4 juin 2009

Endroit: Laval

(Réf: 4-1)

CE-2009/1443

PROGRAMMEUR-ANALYSTE - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Système de support informatique (SSI) soit et, par la présente, est autorisée à assister le Service de l'évaluation dans le développement de certains de ses systèmes informatiques, en lui fournissant les services d'un programmeur-analyste pour une période de dix (10) semaines ou trois cent trente (330) heures, à compter du 16 mars 2009, au taux horaire de 65 \$/heure, et ce, pour un montant de 21 450 \$, plus les taxes applicables.

(C/T: 1111523)

(Réf: 4-2)

CE-2009/1444

VIREMENT DE CRÉDITS - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits au montant de 23 200 \$ formulé par le Service de l'évaluation requis pour couvrir les services d'un programmeur-analyste prévus à la résolution CE-2009/1443:

des postes budgétaires:

| | | |
|----------------------|---|-----------|
| 24504-1511-00-114370 | = | 5 285 \$ |
| 24504-1511-00-116450 | = | 1 000 \$ |
| 24504-1511-00-117750 | = | 3 715 \$ |
| 28101-1751-00-119990 | = | 13 200 \$ |



CE-2009/1444
(suite)

au poste budgétaire:
24101-1511-00-114150 = 23 200 \$

(Réf: 4-2)

CE-2009/1445

DEMANDE D'ASSISTANCE JURIDIQUE – TRIBUNAL
ADMINISTRATIF – STÉPHANE DESJARDINS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Me Luc Villiard, avocat, soit et, par la présente, est autorisé à assister le Service de l'évaluation devant le Tribunal administratif du Québec, suite aux recours déposés à l'encontre de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière pour les années 2007, 2008 et 2009 concernant l'unité d'évaluation située aux 1700 et 1750 boulevard Lévesque Est;

que les honoraires soient calculés sur la base des tarifs prévus aux dispositions de la résolution numéro CE-96/474.

(C/T: 1110910)
(Réf: 4-3)

CE-2009/1446

VIREMENT DE CRÉDITS - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits au montant de 125 000 \$ formulé par le Service de l'évaluation requis pour couvrir les mandats non complétés provenant des années antérieures et reportés en 2009:

du poste budgétaire: 28101-1751-00-119990
au poste budgétaire: 24101-1511-00-114120

(Réf: 4-3)



CE-2009/1447

RÉSOLUTION AMENDÉE – PROCÉDURES LÉGALES
COUR SUPÉRIEURE – 2970-6520 QUÉBEC INC.

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2009/525, le Comité exécutif autorisait le Service du contentieux à intenter des procédures en Cour supérieure contre la compagnie 2970-6520 Québec inc. (Construction Maujé inc.), 380 boulevard Roland-Therrien, bureau 101, Longueuil, pour contravention aux dispositions du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 3 140 615 du cadastre du Québec situé aux 435 et 437 rue de l'Harmonie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la résolution numéro CE-2009/525 soit amendée de façon à remplacer «la compagnie 2970-6520 Québec inc. (Construction Maujé inc.)» par «les compagnies 2970-6520 Québec, inc., Les construction Albrisar inc., 4257936 Canada inc., Daniele Cinelli et Emilia Longo».

(Réf: 5-2)

CE-2009/1448

CONVENTION DE TRANSACTION ET QUITTANCE
BELL CANADA

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la convention de transaction et quittance à intervenir entre la société Bell Canada et la Ville de Laval, par laquelle cette dernière s'engage à payer la somme de 5 500 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais à la société susdite, le tout en règlement final et complet de sa réclamation soit et, par la présente, est approuvée;

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval ladite convention, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(Réf: 5-3)



CE-2009/1449

REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE - DÉSISTEMENT
GIUSEPPE CELLA ET ALEJANDRA BARRIOS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le désistement sans frais de M. Giuseppe Cella et Mme Alejandra Barrios, propriétaires du 2 terrasse Coutu, concernant les procédures en déclaration de propriété contre Ville de Laval soit et, par la présente, est accepté. (re: requête introductive d'instance Cour supérieure, district de Laval, numéro 540-17-002365-079)

(Réf: 5-4)

CE-2009/1450

CONFÉRENCE - CONTENTIEUX

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Me Robert Ouimet, avocat au Service du contentieux, soit autorisé à présenter une conférence dans le cadre du colloque organisé par l'Institut canadien - La responsabilité municipale et gouvernementale:

Sujet: Chutes sur les trottoirs, entretien de la voirie et blessures corporelles: analyse des sources d'exonérations potentielles

Dates: 4 et 5 juin 2009

Endroit: Montréal

(Réf: 5-5)

CE-2009/1451

RÉSOLUTION RESCINDÉE - DEMANDE
D'ENREGISTREMENT - LA LAVALLOISE

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2002/9212, le Comité exécutif mandait le Service du contentieux pour entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de présenter au Bureau des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada une demande d'enregistrement de la marque de commerce «La lavalloise», incluant le dessin, actuellement utilisée pour identifier l'eau potable de Laval et promouvoir la qualité de l'eau au robinet;



CE-2009/1451
(suite)

ATTENDU que ladite résolution n'est plus requise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la résolution numéro CE-2002/9212

SOIT ET, PAR LA PRÉSENTE, EST RESCINDÉE.

(Réf: 5-6)

CE-2009/1452

DISPOSITION DE LA NEIGE – 5^E RUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la disposition de la neige demandée par les propriétaires de la 5^e Rue dans le quartier Chomedey soit et, par la présente est acceptée;

il est résolu également que la 5^e Rue soit annexée à la liste du prochain règlement prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(Réf: 6-1)

CE-2009/1453

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense au montant de 70 119 \$, taxes nettes incluses, à même les disponibilités du Fonds de roulement, requise pour l'achat d'une plieuse/inséreuse;

cette dépense sera remboursée par le Fonds général comme suit:

| | |
|------|-----------|
| 2009 | 23 373 \$ |
| 2010 | 23 373 \$ |
| 2011 | 23 373 \$ |

(C/T: 1109295)

(Réf: 6-2)



CE-2009/1454

PRÉPARATION – DOCUMENTS TECHNIQUES D'APPEL
D'OFFRES – PLIEUSE/INSÉREUSE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service des travaux publics prépare les documents techniques d'appel d'offres pour une soumission sur invitation concernant l'achat d'une plieuse/inséreuse.

(C/T: 1109295)
(Réf: 6-2)

CE-2009/1455

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense au montant de 17 500 \$, à même les disponibilités du Fonds de roulement, requise pour le remplacement de trois (3) portes coulissantes au Cosmodôme;

cette dépense sera remboursée par le Fonds général en un seul versement en 2009.

(C/T: 1109418)
(Réf: 6-3)

CE-2009/1456

TRAVAUX EN RÉGIE – PORTES COULISSANTES
COSMODÔME

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les travaux de remplacement de trois (3) portes coulissantes au Cosmodôme soient et, par la présente, sont approuvés;

que le Service des travaux publics procède en régie auprès d'un entrepreneur spécialisé pour l'exécution desdits travaux.

(C/T: 1109418)
(Réf: 6-3)



CE-2009/1457

ATTESTATION DE CONFORMITÉ – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES 2009 – GOLF ST-FRANÇOIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la Ville de Laval confirme que les travaux de contrôle biologique des moustiques 2009 dans le secteur du golf St-François ne contreviennent actuellement à aucun règlement municipal;

que le Greffier ou la Greffière adjointe délivre une attestation de conformité à cet effet;

que le Directeur du Service de l'environnement et la firme Desfor-Bio Services présentent ladite demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

(Réf: 7-1)

CE-2009/1458

ATTESTATION DE CONFORMITÉ – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES 2009 – GOLF UFO

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la Ville de Laval confirme que les travaux de contrôle biologique des moustiques 2009 dans le secteur du golf UFO ne contreviennent actuellement à aucun règlement municipal;

que le Greffier ou la Greffière adjointe délivre une attestation de conformité à cet effet;

que le Directeur du Service de l'environnement et la firme Desfor-Bio Service présentent ladite demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

(Réf: 7-1)

CE-2009/1459

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - ENVIRONNEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1459
(suite)

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 9 500 \$, plus les taxes applicables, requise afin de participer à une vaste campagne de sensibilisation au mois de mai 2009 concernant le programme d'économie d'eau potable du Réseau-Environnement.

(C/T: 1109947)
(Réf: 7-2)

CE-2009/1460

DEMANDE – RÉSEAU-ENVIRONNEMENT
PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service de l'environnement soit et, par la présente, est autorisé à présenter une demande au Réseau-Environnement afin d'accueillir un stagiaire du Programme d'économie d'eau potable, et ce, pour une période de onze (11) semaines durant la saison estivale.

(C/T: 1109947)
(Réf: 7-2)

CE-2009/1461

LES PHÉNIX DE L'ENVIRONNEMENT 2009
CANDIDATURE ÉCO-LOGIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'édition 2009 du concours Les Phénix de l'environnement, le Service de l'environnement soit autorisé à inscrire, dans la catégorie Éducation et Sensibilisation, les programmes suivants:

1. le programme Éco-Logis;
2. le programme du Centre d'interprétation de l'eau en partenariat avec le Service de l'environnement.

(Réf: 7-3)



CE-2009/1462

PROCÉDURES LÉGALES - ÉBÉNISTERIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à prendre toutes les mesures légales jugées nécessaires pour obliger le propriétaire du commerce situé au 1756 boulevard St-Elzéar Ouest afin de rendre accessible le compteur d'eau, conformément au règlement L-5057.

(Réf: 7-4)

CE-2009/1463

RENOUVELLEMENT - CONTRAT – SOUMISSION
«27360» - ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de renouveler, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, le contrat de la soumission numéro «27360» accordé à la compagnie Entreprise sanitaire F.A. Ltée sous l'autorité de la résolution CE-2007/1772 concernant la collecte de la matière organique dans les quartiers Champfleury, Chomedey et Laval-des-Rapides, et ce, au montant de 168 234,40 \$.

(C/T: 1110196)
(Réf: 7-5)

CE-2009/1464

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - ENVIRONNEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 6 144,03 \$, plus les taxes applicables, requise pour permettre à seize (16) employés du Service de l'environnement de participer au 9^e Salon international des technologies environnementales, Americana 2009, présenté par l'organisme Réseau-Environnement devant avoir lieu du 17 au 19 mars 2009 à Montréal.

(C/T: 1110315)
(Réf: 7-6)



CE-2009/1465

PROCÉDURES LÉGALES – FLY COLOURS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à prendre toutes les mesures légales jugées nécessaires pour obliger le propriétaire du commerce situé au 1796 boulevard St-Elzéar Ouest afin de rendre accessible le compteur d'eau, conformément au règlement L-5057.

(Réf: 7-7)

CE-2009/1466

FÊTE DU CANADA – CENTRE DE LA NATURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Comité fête du Canada soit et, par la présente, est autorisé à organiser la Fête du Canada, au Centre de la nature le 1^{er} juillet 2009, conformément aux conditions énumérées au rapport du Service de la vie communautaire, de la culture et des communications daté du 17 février 2009.

(C/T: 1110201)
(Réf: 8-1)

CE-2009/1467

AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ FÊTE DU CANADA

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'une aide financière de 10 000 \$ soit versée au Comité fête du Canada, dans le cadre de la Fête du Canada, devant avoir lieu au Centre de la nature le 1^{er} juillet 2009.

(C/T: 1110201)
(Réf: 8-1)

CE-2009/1468

VIREMENT DE CRÉDITS – VIE COMMUNAUTAIRE,
CULTURE ET COMMUNICATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1468
(suite)

d'autoriser le virement de crédits au montant de 10 000 \$ formulé par le Service de la vie communautaire, de la culture et des communications requis pour l'organisation de la Fête du Canada au Centre de la nature le 1^{er} juillet 2009:

du poste budgétaire: 28101-1751-00-119990
au poste budgétaire: 60201-7292-00-119110

(Réf: 8-1)

CE-2009/1469

PROTOCOLE D'ENTENTE – CONFÉRENCE RÉGIONALE
DES ÉLUS DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le protocole d'entente à intervenir entre la Conférence régionale des élus de Laval et la Ville de Laval concernant l'attribution d'une subvention maximale de 60 000 \$ pour offrir aux parents lavallois une alternative conciliation travail-famille durant les semaines de relâche scolaire 2009 et 2010 soit et, par la présente, est approuvé;

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval ledit protocole d'entente, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(Réf: 8-2)

Mme Jocelyne Guertin, membre du Comité exécutif ne participe pas aux discussions de l'item 8-3.

CE-2009/1470

SUBVENTION – SOCIÉTÉ LAVAL EN FLEURS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1470
(suite)

qu'une subvention de 25 000 \$ soit versée à la Société Laval en fleurs dans le cadre du projet «Visites de jardins».

(C/T: 1111778)
(Réf: 8-3)

CE-2009/1471

PROTOCOLE D'ENTENTE – CONFÉRENCE RÉGIONALE
DES ÉLUS DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le protocole d'entente à intervenir entre la Conférence régionale des élus de Laval et la Ville de Laval concernant l'attribution de subvention maximale de 90 000 \$ pour l'embauche d'un coordonnateur en culture scientifique pour une période de trois (3) ans soit et, par la présente, est approuvé;

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval ledit protocole d'entente, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(Réf: 8-4)

Mme Jocelyne Guertin, membre du Comité exécutif ne participe pas aux discussions de l'item 8-5.

CE-2009/1472

SUBVENTION – SOCIÉTÉ LAVAL EN FLEURS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'une subvention de 15 000 \$ soit versée à la Société Laval en fleurs dans le cadre du projet Jeunesse 2009 en collaboration avec les écoles lavalloises.

(C/T: 1111782)
(Réf: 8-5)



CE-2009/1473

COURS DE PERFECTIONNEMENT
PROTECTION DES CITOYENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les personnes ci-dessous mentionnées soient et, par la présente, sont autorisées à suivre des cours de perfectionnement, sujets à remboursement selon les termes et conditions acceptés par le Comité exécutif:

M. Philippe Marcoux, matricule 831
M. Steve Leboeuf, matricule 880
Service de protection des citoyens
Cours: Interventions pédagogiques

(C/T: 1111001)
(Réf: 9-1)

CE-2009/1474

COURS DE PERFECTIONNEMENT
PROTECTION DES CITOYENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les personnes ci-dessous mentionnées soient et, par la présente, sont autorisées à suivre des cours de perfectionnement, sujets à remboursement selon les termes et conditions acceptés par le Comité exécutif:

M. Dominic Gareau, matricule 495
Mme Caroline Leclerc, matricule 610
M. Richard Provencher, matricule 761
M. Daniel Charbonneau, matricule 570
Service de protection des citoyens
Cours: Formation en enquête policière Cohorte 17

(C/T: 1111057)
(Réf: 9-2)

CE-2009/1475

STAGE – PROTECTION DES CITOYENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1475
(suite)

que M. Cédric Coll-Raymond soit et, par la présente, est autorisé à effectuer un stage non rémunéré au département de sécurité incendie au Service de protection des citoyens pour une période d'une journée en milieu de travail.

(Réf: 9-3)

CE-2009/1476

9^E ÉDITION – TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE
PROTECTION DES CITOYENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que MM. Robert Séguin, directeur et Alain Gauthier, assistant directeur du département de sécurité incendie au Service de protection des citoyens soient autorisés à participer au tournoi de golf annuel du Centre de bénévolat de Laval devant avoir lieu le 3 juin au Club de golf Ste-Rose.

(C/T: 1111213)
(Réf: 9-4)

CE-2009/1477

SOIRÉE BÉNÉFICE – FONDATION DU CENTRE
JEUNESSE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Mme Sylvie Murphy, inspecteur-chef et M. François Nolin, lieutenant au Service de protection des citoyens soient autorisés à représenter le Service susdit à la soirée bénéfice devant avoir lieu le 30 avril 2009 au siège sociale du Centre jeunesse de Laval.

(C/T: 1111427)
(Réf: 9-5)

CE-2009/1478

FORMATION – PROTECTION DES CITOYENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1478
(suite)

que MM. Steven St-Jacques, lieutenant-instructeur, Patrick Miron, Vincent Mercier, Sylvain Jalbert et Jonathan Nabelsi, pompiers-instructeurs du département de sécurité incendie au Service de protection des citoyens, soient autorisés à participer à la formation suivant:

Sujet: Simulateur d'embrassement

Date: 9 mars 2009

Endroit: Institut de protection contre les incendies (IPIQ), Laval

(C/T: 1111684)

(Réf: 9-6)

CE-2009/1479

CONGRÈS – PROTECTION DES CITOYENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que MM. Alain Gauthier, assistant directeur, Luc Chaput et André St-Hilaire, chefs de division du département de sécurité incendie au Service de protection des citoyens, soient autorisés à participer au 41^e Congrès de l'Association des chefs pompiers en sécurité incendie du Québec devant avoir lieu du 5 au 9 juin 2009 à Rimouski.

(C/T: 1111740)

(Réf: 9-7)

CE-2009/1480

UTILISATION DU CAMION «BICKLE 1932»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le département de sécurité incendie au Service de protection des citoyens, soit autorisé à utiliser le camion «Bickle 1932» pour l'activité Marche, exposition, photos de la Société de l'autisme et des T.E.D. de Laval devant avoir lieu le 25 avril 2009.

(Réf: 9-8)



CE-2009/1481

CRÉDITS BUDGÉTAIRES – PROTECTION DES CITOYENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 375 \$, plus les taxes applicables, requise pour permettre à cinq (5) employées du Service de protection des citoyens de suivre le cours de perfectionnement «Logiciel CCURE 800» qui a eu lieu le 26 février 2009 à Laval.

(C/T: 1111676)
(Réf: 9-9)

CE-2009/1482

TOLÉRANCE DE STATIONNEMENT
COSMODÔME

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre du dîner «Homard à volonté» qui se tiendra au Cosmodôme, le stationnement soit permis sur la rue Terry-Fox entre le boulevard Le Carrefour et la rue du Cosmodôme, ainsi que sur la rue du Cosmodôme, entre la voie de desserte de l'autoroute des Laurentides (A-15) et l'avenue Pierre-Péladeau, le 29 mai 2009 de 8 à 18 heures, les endroits interdits en tout temps doivent toutefois être respectés.

(Réf: 9-10)

CE-2009/1483

CRÉDITS BUDGÉTAIRES – PROTECTION DES CITOYENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 9 680 \$, plus les taxes applicables, requise pour permettre à trente-cinq (35) employés du département de police au Service de protection des citoyens de suivre le cours de perfectionnement «Formation gestion des opérations studio 911» donné par la firme Vestigo Groupe conseils durant les mois d'avril et mai 2009 à Laval.

(C/T: 1111479)
(Réf: 9-11)



CE-2009/1484

CRÉDITS BUDGÉTAIRES – PROTECTION DES CITOYENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 7 280 \$, plus les taxes applicables, requise pour permettre à neuf (9) employés du département de police au Service de protection des citoyens de suivre le cours de perfectionnement «Formation pour premiers répondants 911» donné par la firme Vestigo Groupe conseils durant les mois d'avril et mai 2009 à Laval.

(C/T: 1111484)
(Réf: 9-12)

CE-2009/1485

AUTORISATIONS – PROJET MOP 17129
LES INVESTISSEMENTS MONIT INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les travaux d'égouts, d'aqueduc et de drainage ainsi que des travaux préliminaires de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage par distribution souterraine sur une partie des lots 1 356 179, 3 401 484, 3 401 486, 3 401 489 et 3 401 491 du cadastre du Québec, prévus au projet MOP 17129, soient autorisés, et ce, aux conditions suivantes:

- a) que la compagnie Les Investissements Monit inc. engage à ses frais:
- un entrepreneur spécialisé détenant un permis approprié de la Régie du bâtiment du Québec;
 - un arpenteur-géomètre pour effectuer le bornage requis pour la réalisation des travaux;
 - une firme spécialisée pour effectuer les essais d'étanchéité, le nettoyage et les essais d'ovalisation de l'égout sanitaire;
 - une firme spécialisée pour effectuer les essais de pression, de curage et de désinfection du système d'aqueduc;
 - que l'entrepreneur engagé par le requérant soit tenu de transmettre à la firme Genivar société en commandite et à la Ville de Laval une copie des rapports des firmes spécialisées susdites.

(C/T: 1109230)
(Réf: 10-1)



CE-2009/1486

DÉBUT ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
PROJET MOP 17129

ATTENDU que la compagnie Les Investissements Monit inc. requiert l'installation de services municipaux sur une partie des lots 1 356 179, 3 401 484, 3 401 486, 3 401 489 et 3 401 491 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la requérante s'est engagée à verser à la Ville de Laval une compensation au montant de 804 064,49 \$ sous forme de chèque visé ou en espèce, pour l'exécution desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, sujet au paiement préalable de ladite compensation et sous réserve que le projet obtienne toutes les autorisations requises par la loi:

- a) la firme Genivar société en commandite soit et, par la présente, est autorisée à effectuer la surveillance des travaux et émettre, à la fin de ceux-ci, les plans des travaux exécutés ainsi qu'un certificat de conformité en regard des normes et règlements en vigueur;
- b) la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente est autorisée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire;

il est également résolu que la Direction générale fasse débiter les travaux susdits suite au dépôt, par la requérante, d'une lettre de garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable en faveur de la Ville de Laval au montant de 2 438 113,41 \$, et des cautionnements requis:

- a) 849 106,70 \$ pour les travaux d'égouts, d'aqueduc et de drainage ainsi que des travaux préliminaires de rue (soumission «A»);
- b) 369 950,00 \$ pour les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage par distribution souterraine (soumission «B»).

(C/T: 1109230)

(Réf: 10-1)

CE-2009/1487

PERMIS – PROJET MOP 17129
LES INVESTISSEMENTS MONIT INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1487
(suite)

que, dans le cadre de l'installation de services municipaux sur une partie des lots 1 356 179, 3 401 484, 3 401 486, 3 401 489 et 3 401 491 du cadastre du Québec, prévus au projet MOP 17129, le Service de l'ingénierie soit autorisé à émettre les permis de raccordement nécessaires, conformément aux dispositions du règlement numéro L-5057.

(Réf: 10-1)

CE-2009/1488

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION
AVENUE DES NÉNUPHARS - RUE DES JACINTHES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que l'installation de panneaux de signalisation au centre de la chaussée sur l'avenue des Nénuphars et la rue des Jacinthes et dont le détail apparaît au plan portant le numéro 08-SI/345 préparé par le Service de l'ingénierie le 2 octobre 2008 soit et, par la présente, est approuvée;

que le Service des travaux publics effectue lesdits travaux;

il est également résolu que le Service de la vie communautaire, de la culture et des communications procède à la distribution d'affichettes de porte afin d'aviser les citoyens du changement de la signalisation.

(Réf: 10-2)

CE-2009/1489

MODIFICATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION
INTERSECTION DES RUES CUNARD ET DEBRAY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la modification de panneaux de signalisation à l'intersection des rues Cunard et Debray et dont le détail apparaît au plan portant le numéro 09-SI/051 préparé par le Service de l'ingénierie le 10 février 2009 soit et, par la présente, est approuvée;

il est également résolu que le Service des travaux publics effectue lesdits travaux.

(Réf: 10-3)



CE-2009/1490

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE STATIONNEMENT
TERRASSE DUFFERIN**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que l'installation de panneaux de stationnement face au 74 terrasse Dufferin et dont le détail apparaît au plan portant le numéro 09-SI/041 préparé par le Service de l'ingénierie le 28 janvier 2009 soit et, par la présente, est approuvée;

que le Service des travaux publics effectue lesdits travaux;

il est également résolu que le Service de la vie communautaire, de la culture et des communication procède à la distribution d'affichettes de porte sur la terrasse Dufferin afin d'aviser les citoyens du changement de signalisation.

(Réf: 10-4)

CE-2009/1491

**APPROBATION DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES
SOUMISSION «9486» - RÈGLEMENT L-11127**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les clauses administratives particulières et les autres documents de la soumission «9486» préparés par la firme CIMA+ pour les travaux de rénovation de la station de pompage Élysée, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11127, soient et, par la présente, sont approuvés.

(Réf: 10-5)

CE-2009/1492

**APPROBATION DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES
SOUMISSION «9488» - RÈGLEMENT L-11427**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les clauses administratives particulières et les autres documents de la soumission «9488» préparés par la firme Tecscult inc. pour les travaux de construction d'un trottoir et réhabilitation des infrastructures sur la Promenade-des-Îles sud, entre le



CE-2009/1492
(suite)

boulevard Lévesque et le chemin des Cageux, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11427, soient et, par la présente, sont approuvés.

(Réf: 10-6)

CE-2009/1493

APPROBATION DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES
SOUSSION «9487» - RÈGLEMENT L-11382-U

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les clauses administratives particulières et les autres documents de la soumission «9487» préparés par la firme CIMA+ pour les travaux de réfection des stations de chloration existantes Dagenais, Duranleau, Concorde et St-Martin, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11382-U, soient et, par la présente, sont approuvés.

(Réf: 10-7)

CE-2009/1494

CONTRAT - «OS-ING/2008-088» - L-11478-F
BEAUPRÉ & ASSOCIÉS, EXPERTS CONSEILS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, la soumission «OS-ING/2008-088» déposée par la firme Beaupré & associés, experts conseils inc. au montant de 81 834,38 \$ concernant les services professionnels d'architectes paysagistes pour la préparation des plans et devis concernant les travaux d'amélioration du cadre de vie par des ouvrages d'architecture du paysage et de rénovation des aires de jeux aux parcs des Lucioles, du Crochet et des Tilleuls prévus au règlement L-11478-F, soit acceptée;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-ING/2008-088»;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les garanties qui accompagnaient la soumission non retenue.

(C/T: 1109253)

(Réf: 10-8)



CE-2009/1495

SONDAGES ET TESTS
RÈGLEMENT L-11478-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente, est autorisée à effectuer les études de sols, incluant les sondages et essais en laboratoire, nécessaires à la préparation des plans et devis relatifs aux travaux d'amélioration du cadre de vie par des ouvrages d'architecture du paysage et de rénovation des aires de jeux aux parcs des Lucioles, du Crochet et des Tilleuls, prévus au règlement numéro L-11478-F;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1109253)
(Réf: 10-8)

CE-2009/1496

PRÉPARATION – PLANS ET DEVIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Beupré & associés, experts conseils inc. soit et, par la présente, est autorisée à préparer les plans et devis pour les travaux d'amélioration du cadre de vie et du patrimoine naturel par des ouvrages d'architecture du paysage au parc bassin situé entre les rues Henri-Duplessis et Éthier;

que la firme Équation groupe conseil inc. soit autorisée à assister la firme Beupré & associés, experts conseils inc. dans la préparation des plans et devis pour les travaux susdits;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1110358)
(Réf: 10-9)

CE-2009/1497

SONDAGES ET TESTS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1497
(suite)

que la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente, est autorisée à effectuer les études de sol, incluant les sondages et tests nécessaires à la préparation des plans et devis relatifs aux travaux d'amélioration du cadre de vie et du patrimoine naturel par des ouvrages d'architecture du paysage au parc bassin situé entre les rues Henri-Duplessis et Éthier;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1110358)
(Réf: 10-9)

CE-2009/1498

CONTRAT - SOUMISSION «OS-ING/2008-091» - L-11478-F
GROUPE ROUSSEAU LEFEBVRE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, la soumission «OS-ING/2008-091» déposée par la firme Groupe Rousseau Lefebvre au montant de 60 700 \$, concernant les services professionnels d'architectes paysagistes pour la préparation des plans et devis concernant les travaux d'amélioration du cadre de vie par des ouvrages d'architecture du paysage, d'aménagement et de rénovation des parcs rue de Renaix, Père-Vimont, des Pivoines et Mayfield prévus au règlement L-11478-F, soit acceptée;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-ING/2008-091»;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les garanties qui accompagnaient la soumission non retenue.

(C/T: 1109862)
(Réf: 10-10)

CE-2009/1499

SONDAGES ET TESTS – RÈGLEMENT L-11478-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente, est autorisée à effectuer les études de sol, incluant les sondages et tests en laboratoire nécessaires à la préparation des plans et devis relatifs aux travaux d'amélioration du cadre de vie par des ouvrages d'architecture du paysage, d'aménagement et de rénovation des parcs rue de Renaix, Père-Vimont, des Pivoines et Mayfield prévus au règlement L-11478-F;



CE-2009/1499
(suite)

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1109862)
(Réf: 10-10)

CE-2009/1500

DEMANDE – CERTIFICAT D’AUTORISATION – DESSAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre des travaux d’égout pluvial, de drainage et de reprofilage du cours d’eau Papineau-Lavoie, entre l’autoroute Chomedey (A-13) et le boulevard Cléroux sur une partie des lots 1 717 252, 1 717 253, 1 717 256 à 1 717 260, 1 720 063, 2 171 303, 2 171 310, 3 117 131, 3 117 132, 3 546 741 et 3 546 742 du cadastre du Québec, prévus au projet de règlement L-11076, la firme DESSAU soit autorisée à procéder à une demande de certificat d’autorisation au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, en vertu de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1110781)
(Réf: 10-11)

CE-2009/1501

PRÉPARATION – PLANS ET DEVIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Équation groupe conseil inc. soit et, par la présente, est autorisée à préparer les plans et devis pour les travaux de construction d’un terrain de pétanque double au parc Ringuet;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1111061)
(Réf: 10-12)

CE-2009/1502

SONDAGES ET TESTS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1502
(suite)

que la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente, est autorisée à effectuer les études de sol, incluant les sondages et essais techniques nécessaires à la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de construction d'un terrain de pétanque double au parc Ringuet;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1111061)
(Réf: 10-12)

CE-2009/1503

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - INGÉNIERIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits budgétaires au montant de 13 738 \$, plus les taxes applicables, requis pour couvrir les honoraires supplémentaires du consortium Dessau-Soprin/Cima +, dans le cadre du mandat de réalisation d'un plan d'intervention pour l'ensemble des tronçons d'eau potable et d'égout de la Ville de Laval, phase 2, prévu à l'offre de services «OS-9105».

(C/T: 1110816)
(Réf: 10-13)

CE-2009/1504

AVIS DE MOTION - L-11387

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-11387 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux d'implantation de feux de circulation sur l'avenue des Bois à l'intersection du boulevard Jolibourg, sur le boulevard Samson à l'intersection de l'avenue de Cherbourg et sur le boulevard Notre-Dame à l'intersection de l'avenue Josaphat-Demers ainsi que la réalisation d'une piste cyclable sur le boulevard Jolibourg.

(Réf: 10-14)



CE-2009/1505

APPROBATION – PLANS, ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
ET CÉDULE «A» – RÈGLEMENT L-11387

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les plans, estimation préliminaire et cédule «A» au montant de 550 000 \$ préparés par la firme Genivar société en commandite le 20 février 2009 pour les travaux d'implantation de feux de circulation sur l'avenue des Bois à l'intersection du boulevard Jolibourg, sur le boulevard Samson à l'intersection de l'avenue de Cherbourg et sur le boulevard Notre-Dame à l'intersection de l'avenue Josaphat-Demers ainsi que la réalisation d'une piste cyclable sur le boulevard Jolibourg, prévus au projet de règlement numéro L-11387, soient et, par la présente, sont approuvés.

(Réf: 10-14)

CE-2009/1506

CONSULTATION – EXPERTISE EN STRUCTURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Les consultants Bafa inc. soit et, par la présente, est mandatée afin d'évaluer la capacité structurale de la tour de communication St-Elzéar;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1039006)

(Réf: 10-15)

CE-2009/1507

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES ET ANNULÉES
SOUMISSION «9252» - RÈGLEMENT L-11201-U

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et autres infrastructures urbaines sur différents boulevards, artères, collectrices ou rues de la Ville de Laval, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11201-U, les autorisations suivantes soient accordées:

- des quantités supplémentaires au montant de 401 517,23 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 12 février 2009;



CE-2009/1507
(suite)

- des quantités annulées au montant de [374 114,87 \$];

d'aviser la firme CIMA+ des présentes autorisations.

(C/T: 1101624)
(Réf: 10-16)

CE-2009/1508

CONTRAT – SOUMISSION «OS-ING/2009-005»
L-11478-F – GROUPE ROUSSEAU LEFEBVRE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, la soumission «OS-ING/2009-005» déposée par la firme Groupe Rousseau Lefebvre au montant de 43 200 \$ concernant les services professionnels d'architectes paysagistes pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'amélioration du cadre de vie par des ouvrages d'architecture du paysage et de rénovation des aires de jeux au parc des Peupliers et sur la rue de l'Émerillon prévus au règlement L-11478-F, soit acceptée;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-ING/2009-005»;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les garanties qui accompagnaient la soumission non retenue.

(C/T: 1110141)
(Réf: 10-17)

CE-2009/1509

SONDAGES ET TESTS – RÈGLEMENT L-11478-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente, est autorisée à effectuer les études de sol, incluant les sondages et essais en laboratoire nécessaires à la préparation des plans et devis relatifs aux travaux d'amélioration du cadre de vie par des ouvrages d'architecture du paysage et de rénovation des aires de jeux au parc des Peupliers et sur la rue de l'Émerillon prévus au règlement L-11478-F.

(C/T: 1110141)
(Réf: 10-17)



CE-2009/1510

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES
SOUMISSION «9204» - RÈGLEMENT L-11268

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de modification de la signalisation relative au stationnement alternatif ainsi qu'à toutes autres formes de signalisation nécessitant des modifications pour s'arrimer au stationnement dans les rues résidentielles des secteurs 1, 3, 4, 5 et 6 de la Ville de Laval afin d'améliorer l'entretien hivernal, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11268, des quantités supplémentaires au montant de 26 433,38 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 11 février 2009 soient autorisées;

d'aviser la firme CIMA+ de la présente autorisation.

(C/T: 1109809)
(Réf: 10-18)

CE-2009/1511

TRAVAUX ET QUANTITÉS
SOUMISSION «9248» - RÈGLEMENT L-11137

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur l'avenue Francis-Hughes, au nord de l'autoroute Laval (A-440), jusqu'au boulevard St-Elzéar, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11137, les autorisations suivantes soient accordées:

- une dépense au montant de 5 796,50 \$ pour défrayer le coût des travaux supplémentaires;
- des quantités supplémentaires au montant de 77 880,48 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 10 février 2009;
- des quantités annulées au montant de [26 823 \$];
- un décompte définitif au montant de 937 912,18 \$ préparé par la firme CIMA+ en date du 6 janvier 2009;

que la firme CIMA+ soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter lesdits travaux par la compagnie Construction DJL inc.

(C/T: 1109660)
(Réf: 10-19)



CE-2009/1512

QUANTITÉS ANNULÉES
SOUSSION «8932» - RÈGLEMENT L-10710-M

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de drainage ainsi que de travaux d'excavation et fondation granulaire, de pavage, de trottoirs, de bordures, de construction de piste cyclable, d'éclairage par distribution souterraine et de feux de circulation sur une partie des boulevards Industriel et Dagenais Ouest ainsi que sur une partie des lots 2 332 201, 2 754 905 et 3 074 636 du cadastre du Québec, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-10710-M, les autorisations suivantes soient accordées:

- des quantités annulées au montant de [2 155 410,60 \$];
- un décompte définitif au montant de 73 338,40 \$ préparé par la firme DESSAU en date du 3 décembre 2008;

d'aviser la firme DESSAU de la présente autorisation.

(C/T: 1109307)
(Réf: 10-20)

CE-2009/1513

TRAVAUX ET QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES
SOUSSION «9206» - RÈGLEMENT L-10527

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de réhabilitation des chaussées, volet «conservation des chaussées», phase 1, lot 1B sur le boulevard Cartier, dans les deux (2) directions, entre le boulevard Chomedey et la 69^e Avenue, entre Armand-Frappier et Micro, et entre l'avenue du Crochet et la montée Major décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-10527, les autorisations suivantes soient accordées:

- une dépense au montant de 11 565 \$ pour défrayer le coût des travaux supplémentaires;
- des quantités supplémentaires au montant de 264,10 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 15 janvier 2009;
- des crédits additionnels au montant de 11 428,10 \$;
- un décompte définitif au montant de 86 918,10 \$ préparé par la firme CIMA+ en date du 29 octobre 2008;



CE-2009/1513
(suite)

que la firme CIMA+ soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter lesdits travaux par la compagnie Jocelyn Dufresne inc.

(C/T: 1106769)
(Réf: 10-21)

CE-2009/1514

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES
SOUMISSION «9079» - RÈGLEMENT L-11048

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux d'aménagement d'aires de jeux à l'école Paul-VI, aux parcs Clichy, Bienville, Desmarteau et de la rue des Colombes ainsi que des travaux de mise aux normes des appareils de jeux aux parcs Kennedy et du Sablon, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11048, les autorisations suivantes soient accordées:

- des quantités supplémentaires au montant de 23 034,50 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 5 février 2009;
- des crédits additionnels au montant de 18 738,42 \$;

d'aviser la firme Groupe Rousseau Lefebvre des présentes autorisations.

(C/T: 1109302)
(Réf: 10-22)

CE-2009/1515

MODIFICATION – PLANS ET ESTIMATION
PRÉLIMINAIRE – «LE ROYAL ST-MARTIN» – PHASE 4A

ATTENDU que la compagnie 9108-2404 Québec inc. requiert l'installation de services municipaux sur les lots 3 544 428 et 3 544 430 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la requérante s'est engagée à verser à la Ville de Laval un dépôt provisionnel au montant de 22 420,97 \$ sous forme de chèque visé ou en espèce, pour l'exécution desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1515
(suite)

que, sujet au paiement préalable dudit dépôt provisionnel et sous réserve que le projet obtienne toutes les autorisations requises par la loi, la firme Filiatrault, McNeil & associés inc. soit et, par la présente, est autorisée à modifier les plans et estimation préliminaire pour les travaux susdits;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1108144)
(Réf: 10-23)

CE-2009/1516

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES ET ANNULÉES
SOUMISSION «9230» - RÈGLEMENT L-10687

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs et de bordures dans le prolongement de l'avenue Jacques-Bureau ainsi que sur une partie des lots 2 551 944 et 2 551 945 du cadastre du Québec, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-10687, les autorisations suivantes soient accordées:

- des quantités supplémentaires au montant de 16 926,20 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 18 février 2009;
- des crédits additionnels au montant de 5 030,50 \$;
- des quantités annulées au montant de [3 300 \$];
- un décompte définitif au montant de 118 178 \$ préparé par la firme Tecslult inc. en date du 10 octobre 2008;

d'aviser la firme Tecslult inc. des présentes autorisations.

(C/T: 1105146)
(Réf: 10-24)

CE-2009/1517

ÉTUDES DE SOL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1517
(suite)

que le Centre de la petite enfance du Manoir soit et, par la présente, est autorisé à mandater une firme de laboratoire à effectuer des sondages et tests au moyen de forage sur une partie du lot 1 166 695 du cadastre du Québec.

(Réf: 10-25)

CE-2009/1518

**APPROBATION DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES
SOUSSION «9485»**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les clauses administratives particulières et les autres documents de la soumission «9485» préparés par la firme Équation groupe conseil inc. pour les travaux d'installation de points d'ancrage pour les entrées et le sauvetage en espaces clos ainsi que différents équipements de sécurité à la station d'épuration d'Auteuil, soient et, par la présente, sont approuvés.

(Réf: 10-26)

CE-2009/1519

**APPROBATION DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES
SOUSSION «9484» - RÈGLEMENT L-10769**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les clauses administratives particulières et les autres documents de la soumission «9484» préparés par la firme DESSAU pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur la place des Châtelets, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-10769, soient et, par la présente, sont approuvés.

(Réf: 10-27)

CE-2009/1520

**APPROBATION DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES
SOUSSION «9493»**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1520
(suite)

que les clauses administratives particulières et les autres documents de la soumission «9493» préparés par la firme Groupe Rousseau Lefebvre pour les travaux de renaturalisation et de compensation à la berge Camille-Barbe, soient et, par la présente, sont approuvés.

(Réf: 10-28)

CE-2009/1521

PRÉPARATION – PLANS, DEVIS ET ESTIMATION
PRÉLIMINAIRE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Équation groupe conseil inc. soit et, par la présente, est autorisée à préparer les plans, devis et estimation préliminaire pour les travaux d'aménagement d'une aire de virage à l'extrémité nord de la rue St-Jean;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1110117)
(Réf: 10-29)

CE-2009/1522

ÉTUDES DE SOL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente, est autorisée à effectuer les études de sol nécessaires à la préparation des plans, devis et estimation préliminaire relatifs aux travaux d'aménagement d'une aire de virage à l'extrémité nord de la rue St-Jean.

(C/T: 1110117)
(Réf: 10-29)

CE-2009/1523

MISE À JOUR – MODÈLES HYDRAULIQUES – COURS
D'EAU PAPINEAU-LAVOIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1523
(suite)

que la firme DESSAU soit et, par la présente, est autorisée à procéder à la mise à jour des modèles hydrauliques du cours d'eau Papineau-Lavoie ainsi qu'à la validation du volume de rétention dans le bassin de ce cours d'eau;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1108432)
(Réf: 10-30)

CE-2009/1524

SÉMINAIRE - INGÉNIERIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Mme Caroline Pelletier, ingénieur au Service de l'ingénierie, soit autorisée à participer au séminaire organisé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU):

Sujet: Enfouissement des réseaux techniques

Date: 26 mars 2009

Endroit: Hôtel Châteauneuf, Laval

(C/T: 1109215)
(Réf: 10-31)

CE-2009/1525

TRAVAUX EN RÉGIE – REHAUSSEMENT DE CLÔTURE
PARC LABELLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des crédits au montant de 2 970 \$, plus les taxes applicables, soient et, par la présente, sont autorisés pour les travaux de rehaussement de la clôture au parc Labelle face aux 1595 et 1601 rue Hébert;

que le Service de l'ingénierie procède en régie auprès de l'entrepreneur Clôture Manic pour l'exécution desdits travaux et en effectue la surveillance.

(C/T: 1110343)
(Réf: 10-32)



CE-2009/1526

DOSSIER FERMÉ – RÈGLEMENT L-11075

ATTENDU qu'un avis de motion portant le numéro L-11075 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux d'enfouissement et de construction d'un réseau souterrain pour les services d'utilités publiques sur une partie du chemin des Cageux et de la Promenade des Îles ainsi que sur une partie des lots 1 190 901, 1 191 176, 1 975 605, 2 633 987, 2 960 149, 2 960 150, 3 217 373 et 3 315 340 du cadastre du Québec a été donné le 2 avril 2007;

ATTENDU que l'avis de motion portant le numéro L-11075 n'est plus requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ne pas donner suite au projet de règlement numéro L-11075 et de fermer le dossier.

(Réf: 10-33)

CE-2009/1527

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - INGÉNIERIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 365 \$, plus les taxes applicables, requise pour couvrir la participation de M. Pierre Cardinal, ingénieur, au colloque de l'Association québécoise du transport et des routes qui a eu lieu le 19 février 2009 à Montréal.

(C/T: 1106337)

(Réf: 10-34)

CE-2009/1528

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
SOUSSION «9096» - RÈGLEMENT L-10931-M

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2009/1528
(suite)

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs, de bordures et d'éclairage par distribution souterraine dans le prolongement de la rue Angèle ainsi que sur une partie du lot 3 174 785 du cadastre du Québec, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-10931-M, les autorisations suivantes soient accordées:

- une dépense au montant de 10 509,23 \$ pour défrayer le coût des travaux supplémentaires;
- des crédits additionnels au montant de 9,23 \$;
- un décompte progressif au montant de 151 187,72 \$ préparé par la firme Équiluqs ingénierie en date du 7 janvier 2009;

que la firme Équiluqs ingénierie soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter lesdits travaux par la compagnie Simard Beaudry construction inc.

(C/T: 1109673)
(Réf: 10-35)

CE-2009/1529

APPROBATION – PLAN CONCEPT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le plan concept préparé par la firme Groupe Rousseau Lefebvre le 20 février 2009 au montant de 469 400 \$, plus les taxes applicables, requis pour les travaux d'amélioration du cadre de vie et du patrimoine naturel par des ouvrages d'architecture du paysage au parc bassin situé sur la rue Bureau soit et, par la présente, est approuvé.

(Réf: 10-36)

CE-2009/1530

DEMANDE DE SOUMISSIONS «OS-ING/2009-023»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les documents devant servir à l'appel d'offres numéro «OS-ING/2009-023» concernant les services professionnels d'architectes paysagistes pour la préparation des plans et devis nécessaires aux travaux d'amélioration du cadre de vie et du patrimoine naturel par des ouvrages d'architecture du paysage au parc bassin situé sur la rue Bureau, district 15, comme ils sont préparés par le Service de l'ingénierie le 3 mars 2009, soient et, par la présente, sont approuvés;



CE-2009/1530
(suite)

qu'une demande de soumissions sur invitation soit adressée aux compagnies ci-dessous désignées pour lesdits services professionnels, à savoir:

- DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS (DAA) INC.
- GROUPE ROUSSEAU LEFEBVRE

(Réf: 10-37)

CE-2009/1531

FORMATION – COMITÉ DE SÉLECTION
SOUSSION «OS-ING/2009-023»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'un comité de sélection soit formé des personnes ci-dessous mentionnées pour analyser les soumissions concernant les services professionnels d'architectes paysagistes pour la préparation des plans et devis nécessaires aux travaux d'amélioration du cadre de vie et du patrimoine naturel par des ouvrages d'architecture du paysage au parc bassin situé sur la rue Bureau, district 15:

Secrétaire: Un(e) représentant(e) du Service du greffe

Membres: Mme Claudia Doré, technicienne en horticulture
Mme Sylvie Lafitte, architecte paysagiste
Mme Nathalie Fontaine, architecte paysagiste
Service de l'ingénierie

que M. Normand Rock, architecte paysagiste au Service de l'ingénierie, agisse comme substitut en cas d'absence d'un des membres susdits.

(Réf: 10-37)

CE-2009/1532

DEMANDE APPROUVÉE EN PRINCIPE – SERVICES
MUNICIPAUX

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la demande de services municipaux formulée par le Groupe immobilier Grilli inc. dans le prolongement des avenues des Tilleuls et des Trembles, de la rue des Martinets ainsi que sur une partie du lot 1 356 635 du cadastre du Québec, soit et, par la



CE-2009/1532
(suite)

présente, est approuvée en principe, sous réserve que le requérant produise un plan montrant l'implantation et le traitement architectural des bâtiments à construire sur son projet de développement et qu'il en transmette copie à la Direction générale et au Service de l'urbanisme pour approbation par le Comité exécutif;

il est également résolu que le Groupe immobilier Grilli inc. dépose au Service de l'ingénierie le plan d'implantation des équipements d'utilités publiques de même qu'un rapport déterminant les impacts causés sur la végétation par la construction des réseaux d'utilités publiques.

(Réf: 10-38)

CE-2009/1533

AVIS DE MOTION - L-11547-M

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-11547-M décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de drainage, ainsi que des travaux préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, de bordures et d'éclairage par distribution souterraine dans le prolongement des avenues des Tilleuls et des Trembles, de la rue des Martinets ainsi que sur une partie du lot 1 356 635 du cadastre du Québec.

(Réf: 10-38)

CE-2009/1534

DEMANDE DE SOUMISSIONS «OS-9474»
RÈGLEMENT L-11547-M

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des soumissions soient demandées pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis nécessaires à l'installation de services municipaux dans le prolongement des avenues des Tilleuls et des Trembles, de la rue des Martinets ainsi que sur une partie du lot 1 356 635 du cadastre du Québec, et décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11547-M;



CE-2009/1534
(suite)

l'appel d'offres devra paraître dans l'édition du mercredi 18 mars 2009 du journal Courrier Laval et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, et les soumissions devront être déposées au plus tard à 11 heures au bureau du Greffier le mardi 7 avril 2009.

(Réf: 10-38)

CE-2009/1535

FORMATION – COMITÉ DE SÉLECTION
SOUSSION «OS-9474» - RÈGLEMENT L-11547-M

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'un comité de sélection soit formé des personnes ci-dessous mentionnées pour analyser les soumissions concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis nécessaires à l'installation de services municipaux dans le prolongement des avenues des Tilleuls et des Trembles, de la rue des Martinets ainsi que sur une partie du lot 1 356 635 du cadastre du Québec, prévus au L-11547-M:

Secrétaire: Un(e) représentant(e) du Service du greffe

Membres: M. Dominique Chartray, ingénieur
M. Carl Marceau, ingénieur
M. Yves Blondeau, ingénieur
Service de l'ingénierie

que Mmes Caroline Pelletier et Isabelle Staub ainsi que M. André Fontaine, ingénieurs au Service de l'ingénierie, agissent comme substitués en cas d'absence d'un des membres susdits.

(Réf: 10-38)

CE-2009/1536

DEMANDE DE SOUMISSIONS «OS-9475»
RÈGLEMENT L-11547-M

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des soumissions soient demandées pour les services professionnels d'une firme de laboratoire en sol pour la préparation des plans et devis ainsi que pour l'exécution des travaux municipaux dans le prolongement des avenues des Tilleuls et des Trembles, de la rue des Martinets ainsi que sur une partie du lot 1 356 635 du cadastre du Québec, prévus au L-11547-M;



CE-2009/1536
(suite)

l'appel d'offres devra paraître dans l'édition du mercredi 18 mars 2009 du journal Courrier Laval et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, et les soumissions devront être déposées au plus tard à 11 heures au bureau du Greffier le mardi 7 avril 2009.

(Réf: 10-38)

CE-2009/1537

FORMATION – COMITÉ DE SÉLECTION
SOUMISSION «OS-9475» – RÈGLEMENT L-11547-M

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'un comité de sélection soit formé des personnes ci-dessous mentionnées pour analyser les soumissions concernant les services professionnels d'une firme de laboratoire en sol pour la préparation des plans et devis ainsi que pour l'exécution des travaux municipaux dans le prolongement des avenues des Tilleuls et des Trembles, de la rue des Martinets ainsi que sur une partie du lot 1 356 635 du cadastre du Québec, prévus au L-11547-M:

Secrétaire: Un(e) représentant(e) du Service du greffe

Membres: M. Dominique Chartray, ingénieur
M. Carl Marceau, ingénieur
M. Yves Blondeau, ingénieur
Service de l'ingénierie

que Mmes Caroline Pelletier et Isabelle Staub ainsi que M. André Fontaine, ingénieurs au Service de l'ingénierie, agissent comme substituts en cas d'absence d'un des membres susdits.

(Réf: 10-38)

CE-2009/1538

MISE À JOUR – PLAN DIRECTEUR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Genivar société en commandite soit et, par la présente, est autorisée à procéder à la mise à jour du plan directeur des eaux de ruissellement pour le secteur Champfleury;



CE-2009/1538
(suite)

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1109599)
(Réf: 10-39)

CE-2009/1539

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Groupe Rousseau Lefebvre soit et, par la présente, est mandatée afin de procéder à l'étude de faisabilité concernant les mesures de réduction des îlots de chaleur par des interventions paysagères et le réaménagement des accès au garage municipal pour améliorer la sécurité des biens et l'accès des citoyens au site;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1109840)
(Réf: 10-40)

CE-2009/1540

PRÉPARATION – PLANS, DEVIS ET ESTIMATION
PRÉLIMINAIRE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Équiluqs ingénierie soit et, par la présente, est autorisée à préparer les plans, devis et estimation préliminaire pour les travaux de réfection de glissières de sécurité sur différentes voies publiques de la Ville de Laval;

que les honoraires soient calculés selon la méthode à pourcentage majoré de 50%.

(C/T: 1109772)
(Réf: 10-41)

M. Gilles Vaillancourt, maire et président du Comité exécutif, ne participe pas aux discussions de l'item 10-42 de l'ordre du jour.



CE-2009/1541

PERMIS SPÉCIAUX DE CIRCULATION
HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la compagnie Hydro-Québec a retenu les services de la firme ABB inc. pour effectuer la livraison d'un transformateur du poste Duvernay situé au 5000 boulevard des Mille-Îles vers la voie ferroviaire du Canadien Pacifique à la hauteur du 175 boulevard Bellerose Ouest;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les permis spéciaux de circulation pour transports hors norme préparés par le Service de l'ingénierie le 4 mars 2009;

de demander à la compagnie Hydro-Québec ou son mandataire les engagements suivants:

- assumer les coûts de toutes les réparations de bris occasionnés par le passage du fardier;
- filmer le tracé avant et après le passage du fardier;
- recourir aux services d'un entrepreneur reconnu par la Ville de Laval pour le déplacement et la remise en place de tous les équipements municipaux;

que les Services de protection des citoyens et des travaux publics collaborent à cet événement;

que le module des communications du Service de la vie communautaire, de la culture et des communications avise la population en conséquence;

que le Service de l'ingénierie avise les Services municipaux et les organismes concernés.

(Réf: 10-42)

CE-2009/1542

DEMANDE DE SOUMISSIONS «OS-ING/2009-024»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les documents devant servir à l'appel d'offres numéro «OS-ING/2009-024» concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis nécessaires aux travaux d'amélioration du cadre de vie par des ouvrages d'architecture du paysage et d'aménagement d'un stationnement au parc Binet, comme ils sont préparés par le Service de l'ingénierie le 4 mars 2009, soient et, par la présente, sont approuvés;



CE-2009/1542
(suite)

qu'une demande de soumissions sur invitation soit adressée aux compagnies ci-dessous désignées pour lesdits services professionnels, à savoir:

- ÉQUATION GROUPE CONSEIL INC.
- GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

(Réf: 10-43)

CE-2009/1543

FORMATION – COMITÉ DE SÉLECTION
SOUSSION «OS-ING/2009-024»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'un comité de sélection soit formé des personnes ci-dessous mentionnées pour analyser les soumissions concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis nécessaires aux travaux d'amélioration du cadre de vie par des ouvrages d'architecture du paysage et d'aménagement d'un stationnement au parc Binet:

Secrétaire: Un(e) représentant(e) du Service du greffe

Membres: Mme Nathalie Fontaine, architecte paysagiste
Mme Claudia Doré, technicienne en horticulture
Mme Sylvie Lafitte, architecte paysagiste
Service de l'ingénierie

que M. Normand Rock, architecte paysagiste au Service de l'ingénierie, agisse comme substitut en cas d'absence d'un des membres susdits.

(Réf: 10-43)

CE-2009/1544

AVIS NUMÉRO 1 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
SOUSSION «9333» - RÈGLEMENT L-11086

Le Comité exécutif prend connaissance de l'avis de travaux supplémentaires préparé par la firme CIMA+ concernant les travaux prévus à la soumission «9333» et décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11086, qui lui est transmis à titre d'information par le Service de l'ingénierie.

(Réf: 10-44)



CE-2009/1545

**AVIS NUMÉRO 1 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
SOUMISSION «9401»**

Le Comité exécutif prend connaissance de l'avis de travaux supplémentaires préparé par la firme Équation groupe conseil inc. concernant les travaux prévus à la soumission «9401», qui lui est transmis à titre d'information par le Service de l'ingénierie.

(Réf: 10-45)

CE-2009/1546

**QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES ET ANNULÉES
SOUMISSION «9284»**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures urbaines sur différents boulevards, volet «conservation des chaussées», année 2008, lot 5, sur le boulevard St-Martin, de l'autoroute Papineau (A-19) à la sortie de l'autoroute 25, les autorisations suivantes soient accordées:

- des quantités supplémentaires au montant de 82 480 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 2 mars 2009;
- des quantités annulées au montant de [33 300 \$];
- un décompte définitif au montant de 2 019 438,40 \$ préparé par la firme CIMA+ en date du 3 décembre 2008;

d'aviser la firme CIMA+ des présentes autorisations.

(C/T: 1110412)
(Réf: 10-46)

CE-2009/1547

**APPROBATION – PLANS, ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
ET CÉDULE «A» – RÈGLEMENT L-11431-M**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les plans, estimation préliminaire et cédule «A» au montant de 429 300 \$ préparés par la firme Filiatrault, McNeil & associés inc. le 27 février 2009 pour les travaux d'aqueduc et de drainage



CE-2009/1547
(suite)

ainsi que les travaux préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs et d'éclairage par distribution souterraine dans le prolongement de la rue Bertin ainsi que sur une partie du chemin du Souvenir, prévus au règlement numéro L-11431-M, soient et, par la présente, sont approuvés.

(Réf: 10-47)

CE-2009/1548

RÉSOLUTION AMENDÉE – CONTRAT – SOUMISSION
«OS-9392» - FILIATRAULT, MCNEIL & ASSOCIÉS INC.

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2008/8525, le Comité exécutif acceptait la soumission «OS-9392» déposée par la firme Filiatrault, McNeil & associés inc. au montant de 174 956,25 \$ concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils nécessaires à l'installation de services municipaux dans le prolongement de l'avenue Eliot et de la rue Bertin ainsi que sur une partie du lot 4 046 252 du cadastre du Québec prévus au projet MOP 27563 et au projet de règlement L-11421-M;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la résolution numéro CE-2008/8525 soit amendée de façon à remplacer «dans le prolongement de l'avenue Eliot et de la rue Bertin ainsi que sur une partie du lot 4 046 252 du cadastre du Québec» par «dans le prolongement de l'avenue Eliot, de la rue Bertin ainsi que sur une partie du chemin du Souvenir et du lot 4 046 252 du cadastre du Québec».

(Réf: 10-47)

CE-2009/1549

RÉSOLUTION AMENDÉE – ENGAGEMENT
ATTESTATION DE CONFORMITÉ – L-11431-M

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2008/8528, le Comité exécutif acceptait que, dans le cadre de l'installation de services municipaux dans le prolongement de l'avenue Eliot et de la rue Bertin ainsi que sur une partie du lot 4 046 252 du cadastre du Québec, la Ville de Laval s'engage à émettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux du règlement numéro L-11431-M seront complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en regard de l'autorisation accordée;



CE-2009/1549
(suite)

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la résolution numéro CE-2008/8528 soit amendée de façon à remplacer «dans le prolongement de l'avenue Eliot et de la rue Bertin ainsi que sur une partie du lot 4 046 252 du cadastre du Québec» par «dans le prolongement de l'avenue Eliot, de la rue Bertin ainsi que sur une partie du chemin du Souvenir et du lot 4 046 252 du cadastre du Québec».

(Réf: 10-47)

CE-2009/1550

DÉPÔT – PLANS DE TERRASSEMENT
PROJET MOP 23178

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les plans numéros 1125251-F-11A et 1125251-F-11B préparés par la firme Filiatrault, McNeil & associés inc. en janvier 2009 montrant le terrassement proposé pour l'installation de services municipaux dans le prolongement de la rue Sicard, prévus au projet MOP 23178 soient et, par la présente, sont approuvés.

(Réf: 10-48)

CE-2009/1551

CONTRAT – SOUMISSION «9444»
RÈGLEMENT L-11249-M – POLY EXCAVATION INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'appel d'offres numéro «9444», la soumission déposée par la compagnie Poly Excavation inc. au montant de 406 905,34 \$ pour les travaux prévus au règlement numéro L-11249-M, soit et, par la présente, est acceptée;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1108708)

(Réf: 10-49)



CE-2009/1552

DÉBUT DES TRAVAUX – SOUMISSION «9444»
RÈGLEMENT L-11249-M – POLY EXCAVATION INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la Direction générale soit et, par la présente, est autorisée à faire débiter par la compagnie Poly Excavation inc. les travaux prévus au règlement numéro L-11249-M, soumission «9444», et ce, sur réception des cautionnements;

il est également résolu d'autoriser la firme Tecsuit inc. à effectuer la surveillance desdits travaux, les honoraires étant calculés conformément aux dispositions de l'offre de services «OS-9124».

(C/T: 1108708)
(Réf: 10-49)

CE-2009/1553

MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX – SOUMISSION «9444»
RÈGLEMENT L-11249-M – POLY EXCAVATION INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Groupe Qualitas inc. soit et, par la présente, est mandatée pour effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que pour les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire concernant les travaux d'égouts, d'aqueduc et de drainage ainsi que les travaux d'excavation et fondation granulaire dans le prolongement de la rue Simone-De Beauvoir, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11249-M. (re: soumission «9444»)

(C/T: 1108708)
(Réf: 10-49)

CE-2009/1554

CONTRAT – SOUMISSION «TR-ING/2008-04»
JOCELYN DUFRESNE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'appel d'offres «TR-ING/2008-04», la soumission déposée par la compagnie Jocelyn Dufresne inc. au montant de 49 582,60 \$ pour les travaux d'aménagement d'un trottoir temporaire en enrobé bitumineux le long du boulevard St-Elzéar, côté nord, entre les boulevards Chomedey et Daniel-Johnson, soit et, par la présente, est acceptée;



CE-2009/1554
(suite)

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1105449)
(Réf: 10-50)

CE-2009/1555

DÉBUT DES TRAVAUX – SOUMISSION «TR-ING/2008-04»
JOCELYN DUFRESNE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la Direction générale soit et, par la présente, est autorisée à faire débiter par la compagnie Jocelyn Dufresne inc. les travaux prévus à la soumission «TR-ING/2008-04», et ce, sur réception des cautionnements;

il est également résolu d'autoriser le Service de l'ingénierie à effectuer la surveillance desdits travaux.

(C/T: 1105449)
(Réf: 10-50)

CE-2009/1556

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense au montant de 47 387 \$, taxes nettes incluses, à même les disponibilités du Fonds de roulement, requise pour les travaux d'aménagement d'un trottoir temporaire en enrobé bitumineux le long du boulevard St-Elzéar, côté nord, entre les boulevards Chomedey et Daniel-Johnson;

cette dépense sera remboursée par le Fonds général comme suit:

| | |
|------|-----------|
| 2009 | 15 795 \$ |
| 2010 | 15 796 \$ |
| 2011 | 15 796 \$ |

(C/T: 1105449)
(Réf: 10-50)



CE-2009/1557

RECOMMANDATION AU CONSEIL
RÈGLEMENT L-2001-3293

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adopter le règlement numéro L-2001-3293 modifiant le règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé en bordure du boulevard des Laurentides, entre le boulevard Lévesque Est et la rue St-Michel et en bordure des boulevards Cartier Ouest et Lévesque Est, entre la rue Donck et l'avenue J.-J.-Joubert.

(Réf: 11-1)

CE-2009/1558

COLLOQUE - URBANISME

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que M. Michel Brunelle, conseiller professionnel au Service de l'urbanisme, soit autorisé à participer au colloque organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ):

Sujet: Aménagement d'une zone riveraine multifonctionnelle en milieu agricole

Date: 19 mars 2009

Endroit: Québec

(C/T: 1110782)

(Réf: 11-2)

CE-2009/1559

RÉSOLUTION AMENDÉE – PROCÉDURES LÉGALES
AURORAL PORTES ET FENÊTRES INC.

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2008/6956, le Comité exécutif autorisait que des procédures soient intentées en cour municipale contre la compagnie Auroral portes et fenêtres inc., 3155 rue Jules-Brillant, pour contravention aux dispositions des articles 137 et 16-B du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 2 889 838 du cadastre du Québec;



CE-2009/1559
(suite)

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-2008/6956 de la façon à ce qu'elle se lise comme suit:

«que des procédures soient intentées en cour municipale contre la compagnie Auroral portes et fenêtres inc., 3155 rue Jules-Brillant, pour contravention aux dispositions de l'article 137 du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 2 889 838 du cadastre du Québec.».

(Réf: 11-3)

CE-2009/1560

TOPONYMIE – RUE «ROSALIE»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la rue portant les numéros de lots 4 107 081 et 4 107 069 du cadastre du Québec, située dans l'ex-municipalité de Fabreville, porte le nom de: rue «Rosalie».

(D/U: 2009-225)

(Plan: 2009-225)

(Réf: 11-4)

CE-2009/1561

TOPONYMIE – RUE «SYDNEY»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la rue portant le numéro de lot 4 228 459 du cadastre du Québec, située dans l'ex-municipalité de Fabreville, porte le nom de: rue «Sydney».

(D/U: 2009-225)

(Plan: 2009-225)

(Réf: 11-4)



CE-2009/1562

**RÉSOLUTION RESCINDÉE – PROCÉDURES LÉGALES
COUR MUNICIPALE – PERRY BEAUDOIN**

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2009/316, le Comité exécutif autorisait que des procédures soient intentées en cour municipale contre M. Perry Beaudoin, 473 boulevard Dagenais Est, appartement 192, pour contravention aux dispositions de l'article 33-A (4) du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 762 015 du cadastre du Québec;

ATTENDU que ladite résolution n'est plus requise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la résolution numéro CE-2009/316

SOIT ET, PAR LA PRÉSENTE, EST RESCINDÉE.

(Réf: 11-6)

CE-2009/1563

**REPLACEMENT - CADASTRE DU QUÉBEC
VILLE DE LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement des lots 1 639 865 et 4 200 017 par les lots 4 381 017 à 4 381 019 du cadastre du Québec, comme apparaissant au plan préparé par l'arpenteur-géomètre André Larouche en date du 20 février 2009 sous le numéro 4998 de ses minutes, conformément aux dispositions de l'article 3043 du code civil du Québec;

que la présentation dudit plan au ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans les quatre (4) mois des présentes soit une condition sine qua non à l'acceptation dudit plan;

il est également résolu d'autoriser le Greffier ou la Greffière adjointe à signer le plan cadastral requis.

(D/U: PL-2009-31)

(Réf: 11-7)



CE-2009/1564

RÉSOLUTION AMENDÉE – ACTE DE CESSION
6338216 CANADA INC.

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2009/905, le Comité exécutif acceptait l'offre de la compagnie 6338216 Canada inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, de céder à la Ville de Laval pour la somme de 1,00 \$, le lot 3 484 854 du cadastre du Québec, pour fins de rue, et mandait les Services du greffe et du contentieux à préparer l'acte notarié requis;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la résolution numéro CE-2009/905 soit amendée de façon à remplacer «la compagnie 6338216 Canada inc.» par «Développement Laval Papineau limitée».

(Réf: 11-9)

CE-2009/1565

ACTE DE CESSION
LES CONSTRUCTIONS CHOUINARD INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que l'offre de la compagnie Les constructions Chouinard inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, de céder à la Ville de Laval pour la somme de 1,00 \$, le lot 4 305 908 du cadastre du Québec, pour fins de rue, ou tout autre numéro de subdivision que l'arpenteur-géomètre obtiendra, soit et, par la présente, est acceptée;

que le Service du greffe prépare l'acte notarié requis;

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval ledit acte, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(D/U: PL-2008-279)

(Réf: 11-10)



CE-2009/1566

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
3127885 CANADA INC. (LIMITÉ)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre 3127885 Canada inc. (Limité), 9200 avenue du Parc, bureau 610, Montréal, pour contravention aux dispositions de l'article 6.1.3 a) du règlement numéro L-9501 de la Ville de Laval sur le lot 3 118 107 du cadastre du Québec situé au 2444 desserte Ouest de l'autoroute Chomedey (A-13).

(D/U: 2007-1161)
(Réf: 11-11)

CE-2009/1567

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
YM INC. (SALES) (URBAN PLANET)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre YM inc. (Sales) (Urban Planet), 50 Dufflaw Road, Toronto, pour contravention aux dispositions de l'article 6.1.3 a) du règlement numéro L-9501 de la Ville de Laval sur le lot 3 385 737 du cadastre du Québec situé au 2392 desserte Ouest de l'autoroute Chomedey (A-13).

(D/U: 2007-1161)
(Réf: 11-12)

CE-2009/1568

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
9164-8840 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre 9164-8840 Québec inc., 1815 rue King Ouest, bureau 210, Sherbrooke, pour contravention aux dispositions de l'article 6.1.3 a) du règlement numéro L-9501 de la Ville de Laval sur le lot 3 157 361 du cadastre du Québec situé au 1010 desserte Ouest de l'autoroute Chomedey (A-13).

(D/U: 2007-1161)
(Réf: 11-13)



CE-2009/1569

PROCÉDURES LÉGALES – COUR SUPÉRIEURE
RICHER DUBUC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à intenter des procédures en Cour supérieure contre Richer Dubuc, 816 rue Gilles, pour contravention aux dispositions du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 266 347 du cadastre du Québec.

(D/U: 2006-125)
(Réf: 11-14)

CE-2009/1570

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
RICHER DUBUC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre Richer Dubuc, 816 rue Gilles, pour contravention aux dispositions de l'article 23.10-c) du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 266 347 du cadastre du Québec.

(D/U: 2006-125)
(Réf: 11-15)

CE-2009/1571

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
WALID SALHANY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre Walid Salhany, 1532 avenue Lacroix, pour contravention aux dispositions des articles 2.2. j) et 3.1.1.2 a) du règlement numéro L-9501 de la Ville de Laval sur le lot 1 730 549 du cadastre du Québec.

(D/U: 2008-4033)
(Réf: 11-16)



CE-2009/1572

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
RICHARD PARADIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre M. Richard Paradis, 1105 rue Dufault, pour contravention aux dispositions de l'article 33-A (4) du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 2 001 877 du cadastre du Québec.

(D/U: 2006-753)
(Réf: 11-17)

CE-2009/1573

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
PERRY BEAUDOIN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre M. Perry Beaudoin, 473 boulevard Dagenais Est, appartement 192, pour contravention aux dispositions de l'article 33-A (4) du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 762 015 du cadastre du Québec.

(D/U: 2007-1951)
(Réf: 11-18)

CE-2009/1574

PROCÉDURES LÉGALES – COUR SUPÉRIEURE
FIDUCIE PARADIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à intenter des procédures en Cour supérieure contre la Fiducie Paradis, 1250 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2940, Montréal, pour contravention aux dispositions du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 189 474 du cadastre du Québec situé au 2525B avenue du Havre-des-Îles.

(D/U: 2008-3761)
(Réf: 11-19)



CE-2009/1575

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
FIDUCIE PARADIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre la Fiducie Paradis, 1250 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2940, Montréal, pour contravention aux dispositions de l'article 23.4 du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 189 474 du cadastre du Québec situé au 2525B avenue du Havre-des-Îles.

(D/U: 2008-3761)
(Réf: 11-20)

CE-2009/1576

PROCHAINE SÉANCE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la prochaine séance du Comité exécutif soit tenue le mercredi 18 mars 2009 à 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Vaillancourt, maire et président du Comité exécutif, déclare la séance close à 9:55 heures.

M. Gilles Vaillancourt, maire et
président du Comité exécutif

Me Guy Collard, greffier



(signé) M. GILLES VAILLANCOURT

M. Gilles Vaillancourt, maire et
président du Comité exécutif

(signé) ME GUY COLLARD

Me Guy Collard, greffier

COPIE CONFORME
CE 18 MARS 2009

Me Guy Collard, greffier